



Espace Gaïa Paris

SALLE JEAN-PIERRE LHOMME

RETOUR SUR TROIS ANS D'EXPERIMENTATION DE LA PREMIERE SALLE DE CONSOMMATION A MOINDRE RISQUE A PARIS



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

P4 **Trois objectifs**

P.5 BILAN A TROIS ANS

**P.9 LA SALLE DE CONSOMMATION À MOINDRE RISQUE
PARISIENNE (ESPACE GAIA) EN PRATIQUE**

P.9 **Pourquoi dans le quartier de la gare du Nord ?**

P.10 **Focus sur le territoire Parisien**

P.11 **Quel fonctionnement ?**

- Un fonctionnement réglementé
- Une salle adossée à l'hôpital Lariboisière AP-HP
- Un financement dédié

P.14 **Quels liens avec l'environnement (habitants, police)?**

- Le Comité de pilotage parisien
- Le « Comité de voisinage »
- Intervention adaptée de la police et de la justice

P.16 LA FRANCE 10ème PAYS À OUVRIR DES SCMR

P.16 **L'ouverture des salles de consommation en France bénéficie
des expériences étrangères**

- Les salles de consommation à moindre risque en projet
- Des retours d'expériences très positifs

P.17 **Le cadre juridique de l'expérimentation d'une SCMR en France**

- Evaluation scientifique de l'expérimentation

**P.19 L'ESPACE GAIA, UN DISPOSITIF DE RÉDUCTION DES
RISQUES COMPLÉMENTAIRE ET NÉCESSAIRE**

P.19 **La réduction des risques et des dommages : une politique de
santé publique**

- Les grandes dates
- Les dispositifs existants en France

P.23 **L'Espace GAIA, un dispositif complémentaire et indispensable
Une situation parisienne en évolution**

Espace



POUR

REDUIRE LES RISQUES

de surdose, d'infections et d'autres complications, liées à la consommation de drogues

POUR

ACCOMPAGNER

les consommateurs dans un processus de substitution ou de sevrage

POUR

AMELIORER L'ACCES AUX DROITS

et aux services sociaux

POUR

REDUIRE LES NUISANCES

dans l'espace public

TROIS OBJECTIFS

LA SANTE

- Réduire les risques de surdose, d'infections et d'autres complications liées à la consommation de drogues en procurant un environnement respectant des règles d'hygiène fondamentales, en fournissant du matériel stérile et par la supervision de la consommation.
- Accompagner les usagers de drogues qui le souhaitent vers des traitements de substitution ou vers le sevrage.
- Encourager les usagers à pratiquer des dépistages de maladies infectieuses (VIH, hépatites notamment) afin de connaître leur statut sérologique.
- Améliorer l'accès aux soins somatiques, psychologiques et l'accès aux traitements des dépendances des usagers les plus précaires.
- Atteindre les usagers injecteurs les plus vulnérables au regard des risques liés à leur pratique et les faire entrer dans un processus de réduction des risques et de soins.

LE SOCIAL

- Stabiliser les usagers en leur donnant accès au système de droit commun et à un suivi social pour favoriser leur réinsertion et restaurer leur dignité.
- Créer et maintenir un lien social avec des personnes marginalisées, voire exclues du système de droit commun.

LA SECURITE PUBLIQUE & LE CADRE DE VIE

- Améliorer la tranquillité publique et le cadre de vie pour les riverains.
- Réduire les consommations de drogues et les nuisances associées dans l'espace public.
- Diminuer la présence de seringues et des déchets associés à la consommation dans l'espace public.
- Améliorer la sécurité publique.



© Mairie de Paris - Henri Garat

BILAN A TROIS ANS

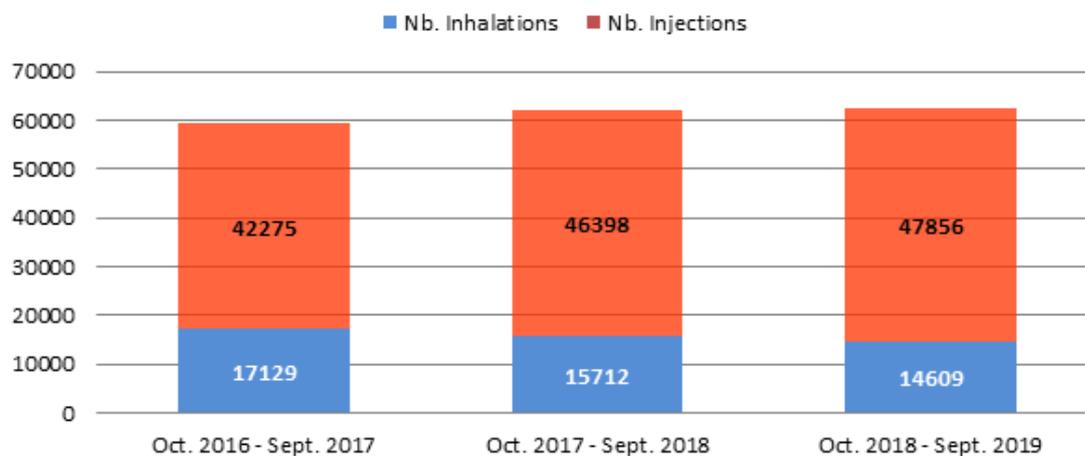
En octobre 2016, la première salle de consommation à moindre risque (SCMR) de France, l'Espace Gaïa, a ouvert ses portes dans le quartier de la Gare du Nord, pour une expérimentation de six ans. Géré par l'association Gaïa-Paris et soutenu par les services de l'État et de la Ville, l'Espace Gaïa est un dispositif de santé publique et de prise en charge qui permet l'accueil d'usagers de drogues en situation de précarité par une équipe professionnelle médico-sociale. L'équipe salariée est composée de vingt cinq personnes (éducateurs, infirmiers, médecins, assistants sociaux, agents de médiation).

Ce dispositif s'inscrit dans le prolongement des actions de réduction des risques et des dommages (RdRD) mises en place depuis presque 30 ans en France, reconnues par la loi depuis 2004 puis sécurisées par celle du 26 janvier 2016.

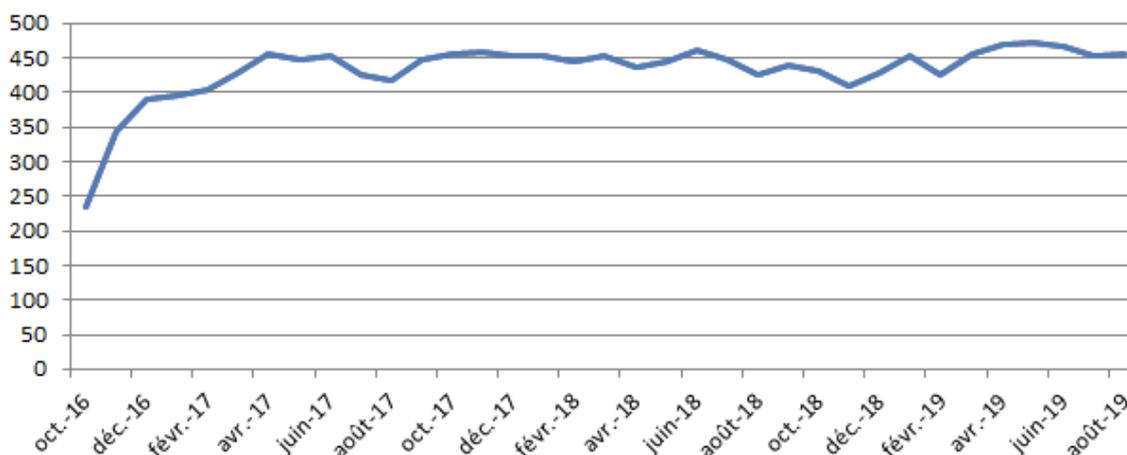
Du 17 octobre 2016, date de son ouverture à septembre 2019 l'Espace Gaïa présente un bilan positif :

- **1 309** personnes inscrites dans le dispositif
- **184 023** consommations supervisées hors de l'espace public
- **169** consommations en moyenne chaque jour

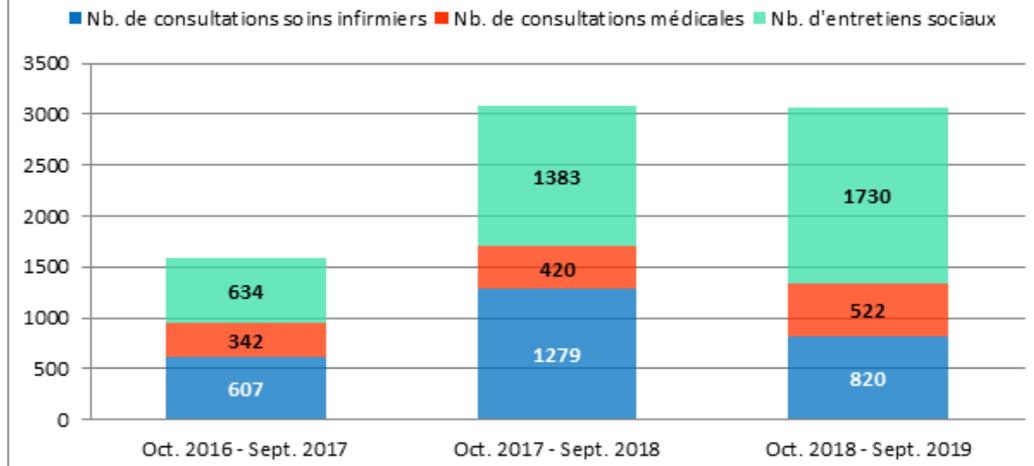
Consommations dans la salle



Nombre d'usagers mensuels fréquentant l'Espace Gaïa



Entretiens sanitaires et sociaux



SUR LE PLAN SANITAIRE

Chaque consommation est encadrée et soumise à des règles limitant les risques de plaies, d'abcès et de transmissions de maladies comme le VIH et le VHC.

L'espace Gaïa offre aux usagers de bonnes conditions d'hygiène, un accès aux soins et aux services d'addictologie, contribuant à réduire les comportements à risques par un travail sur les pratiques et l'encadrement des consommations.

La supervision et l'intervention immédiate de l'équipe de Gaïa en cas de surdose ou de malaise permettent également de prévenir tout décès.

Au cours de cette année, **1 passage toutes les 3 semaines en moyenne** a fait l'objet d'une intervention directe de l'équipe de réanimation ou des urgences de l'hôpital Lariboisière.

- **3 990** consultations sanitaires ont été réalisées par le médecin ou l'infirmier (soins de plaies, d'abcès, orientations vers des traitements de substitution...)
- **des usagers** ont été orientés vers des consultations dédiées à l'Espace Murger, département universitaire de psychiatrie et de médecine addictologique de l'hôpital Fernand Widal (AP-HP), ainsi que vers d'autres structures spécialisées en addictologie en région parisienne.

SUR LE PLAN SOCIAL

La réactivation des droits des usagers est indispensable pour leur réintégration dans le droit commun.

Pour les usagers, l'Espace Gaïa est aussi un lieu de rencontre avec les travailleurs sociaux.

Le public reçu par la SCMR cumule bien souvent des facteurs de précarité et de vulnérabilité, notamment en termes d'accès aux droits sociaux et d'hébergement, ce qui nécessite un travail d'accompagnement complexe.

- **750 usagers** ont été reçus pour des entretiens sociaux (questions administratives, d'hébergement, de logement, de justice...)
- Depuis mars 2017, **602** entretiens ont été menés sur la permanence hebdomadaire de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), aboutissant à la constitution de **293** dossiers, permettant un accès aux droits à l'Assurance Maladie.

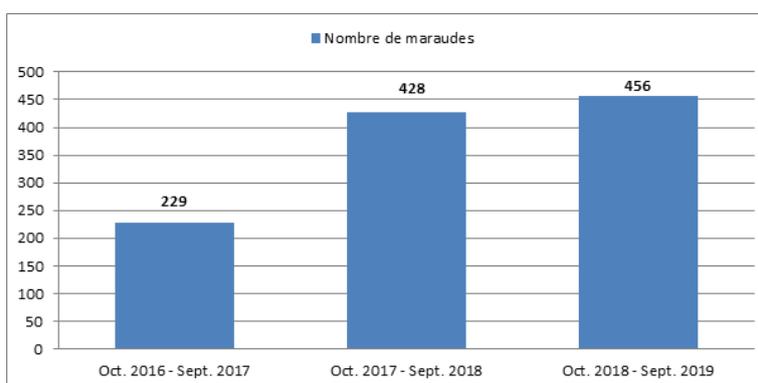
SUR LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Chaque consommation qui a lieu dans l'Espace Gaïa est une consommation évitée dans l'espace public.

L'espace Gaïa a été implanté dans un quartier urbain en pleine mutation où préexistaient des troubles à l'ordre public liés à l'usage de drogues.

La vigilance doit être maintenue pour garantir la réussite du projet et l'insertion de l'Espace Gaïa dans son environnement. Les conditions de l'expérimentation prévoient un suivi serré et rigoureux de sa mise en œuvre.

En effet, le principe même d'une phase expérimentale est d'adapter, au fil de l'eau, les organisations et les actions menées aux difficultés qui surgissent, ce que s'appliquent à faire tous les acteurs de cette expérimentation.



Les données suivantes concernent la période d'octobre 2016 à septembre 2019 :

- L'équipe de l'Espace Gaïa a effectué **1 075** maraudes de médiation sociale depuis l'ouverture. Ces maraudes ont lieu dans le quartier, afin d'aller à la rencontre des usagers qui n'utiliseraient pas encore le dispositif. Elles ont aussi permis d'échanger avec les riverains, les commerçants et les partenaires.
- **184 023** consommations supervisées hors de l'espace public.

Les données suivantes concernent la période d'octobre 2016 à septembre 2019 :

- Les forces de police patrouillent chaque jour dans le secteur, et bénéficient d'équipes dédiées depuis l'ouverture de l'Espace Gaïa. En plus de ces équipages, le commissariat dispose de plusieurs caméras de vidéo protection.

Depuis l'ouverture de l'Espace Gaïa, les forces de police ont procédé sur le secteur de la SCMR à :

- **2 445** opérations de sécurisation dédiées ;
- **9 294** personnes ont fait l'objet d'un contrôle de police.

Parmi ces contrôles :

☞ **1 397** orientations ont été réalisées vers l'Espace Gaïa, pour les personnes détenant des produits stupéfiants dans les limites fixées par le procureur de la République, et indiquant vouloir se rendre à la SCMR.

☞ **2 260** ont fait l'objet d'un contrôle positif, relevant d'une infraction pénale constatée par les policiers présents sur le secteur. **1 658** contrôles ont été positifs en raison d'infractions à la législation sur les stupéfiants.

LE COMITE DE VOISINAGE : UN ESPACE DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE

Le comité de voisinage, qui s'est déjà réuni onze fois sous la présidence du Maire du 10ème arrondissement, favorise la discussion et les échanges entre tous les acteurs concernés, permet de répondre aux questions et préoccupations de tous et aux inquiétudes des riverains, afin d'assurer l'inscription de l'Espace Gaïa dans le quartier et de participer à faire évoluer le dispositif local selon les besoins et possibilités.

Le dialogue est direct, les débats transparents par les compte-rendus mis en ligne.

Ce comité réunit :

- l'association Gaïa-Paris,
- des représentants de riverains (associations, collectifs),
- les adjoints à la Maire de Paris (sécurité et santé),
- les élus de l'arrondissement,
- Agence Régionale de Santé Ile-de-France,
- Ville de Paris / Direction de l'action sociale et de la santé (DASES) / MMPCR,
- le chef de projet Mildeca,
- les associations de RdRD,
- l'AP-HP,
- le commissariat de police,
- la Préfecture de police,
- le Parquet de Paris,
- les services de la Ville (propreté, espaces verts, police municipale,
- les entreprises et services publics impactés par la consommation de drogues dans l'espace public (SNCF, JCDecaux, Indigo...).

LA SALLE DE CONSOMMATION À MOINDRE RISQUE PARISIENNE (ESPACE GAÏA) EN PRATIQUE



C'est un dispositif de santé publique qui permet l'accueil d'usagers de drogues en situation de précarité par une équipe professionnelle médico-sociale.

Il s'inscrit dans le prolongement des actions de réduction des risques et des dommages (RdRD) mises en place depuis 30 ans en France.

Il est justifié par la nécessité d'élargir la palette des actions de RdRD pour améliorer l'efficacité de la politique de RdRD sur la prévention des overdoses et des maladies infectieuses telles que le VIH et les hépatites, et pour toucher les personnes les plus éloignées des dispositifs existants et aux conditions de vie les plus précaires.

Pourquoi dans le quartier de la gare du Nord ?

Le point 8 du cahier des charges annexé à l'arrêté du 22 mars 2016 portant approbation du cahier des charges national prévoit que l'implantation d'une SCMR tienne compte des réalités et des besoins spécifiques à son territoire. Le choix du lieu d'implantation doit dépendre de données locales relatives au nombre d'injections dans l'espace public, aux produits, aux modes de consommation et aux habitudes des usagers. Elle doit être située à proximité des lieux de consommation afin d'être proche des usagers et réduire les nuisances dans l'espace public, là où elles sont les plus tangibles.

Historiquement, le Nord-Est parisien, et particulièrement le quartier de la Gare du Nord, sont des lieux fréquentés par des usagers de drogues en errance, depuis les années 1980 pour les consommateurs d'héroïne et les années 1990 pour les consommateurs de crack.

C'est pourquoi l'Espace Gaïa est installé depuis octobre 2016 au 14 rue Ambroise Paré, dans le 10^{ème} arrondissement, adossé à l'hôpital Lariboisière, et à proximité de la Gare du Nord.

En effet, la gare du Nord est un pôle d'interconnexions générateur de flux considérables : elle est traversée, chaque jour, par plus d'un million de passagers. La gare SNCF a un rayonnement européen et si des activités commerciales diverses s'y sont développées, c'est aussi un lieu d'errance.

La « scène de consommation » du quartier de la gare du Nord est la plus importante de Paris. Dès 1995, un lieu d'accueil pour les usagers de drogues a été créé dans le quartier, STEP de l'association EGO, Aurore, et des automates distributeurs/ échangeurs de seringues y ont été implantés. Ce dispositif a été complété et renforcé depuis par des maraudes sociales et médico-sociales, l'implantation de CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques) intervenant en équipe mobile (bus), de CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), d'automates distributeurs /échangeurs de matériel de prévention et de réduction des risques et des dommages...

En 2016, avant même l'ouverture de l'Espace Gaïa, l'activité des automates distributeurs/ échangeurs de matériel de RdRD du quartier de la gare du Nord représente 50% de l'ensemble de la distribution de matériel de réduction des risques et des dommages par automates de Paris.

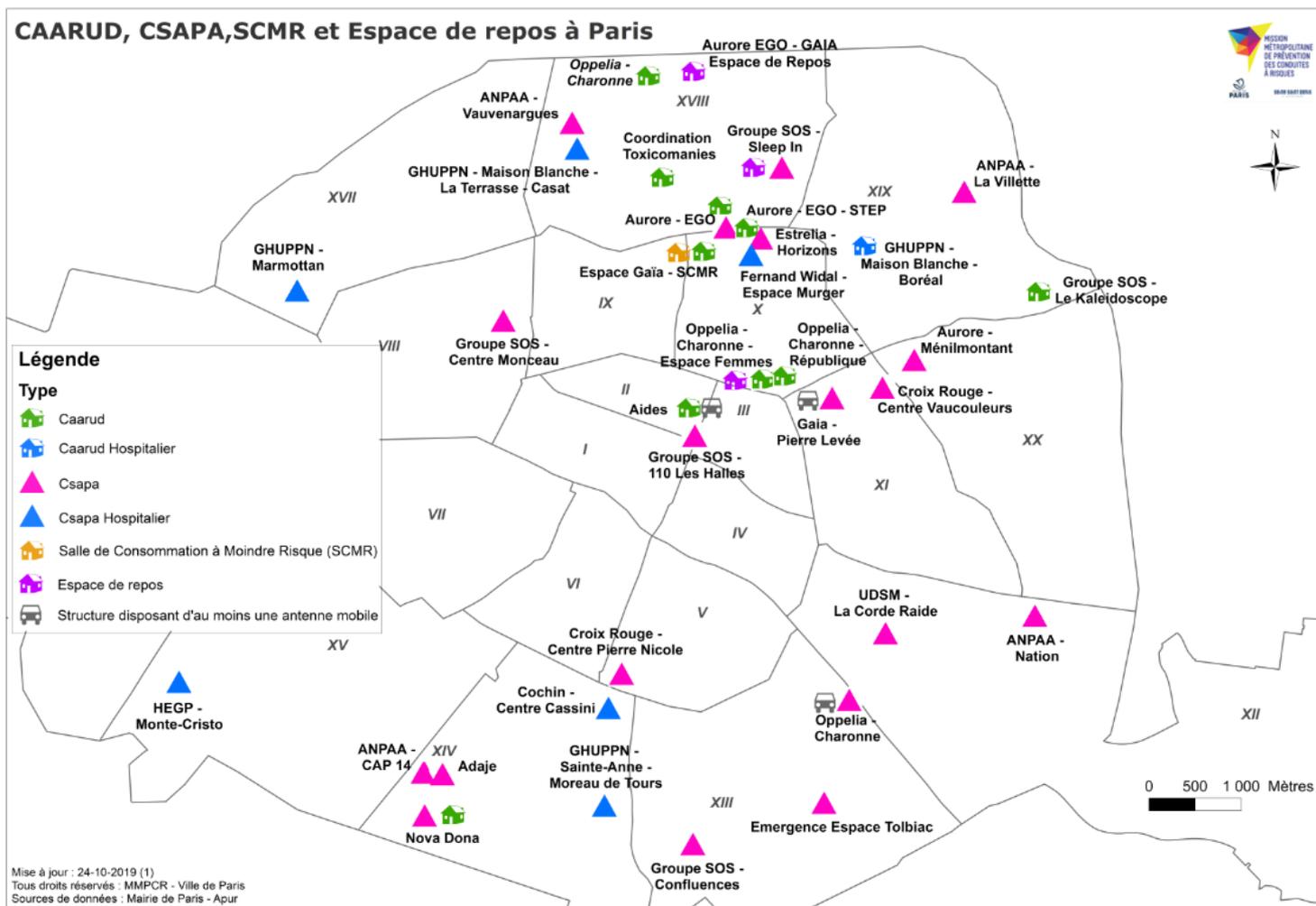
La population usagère de drogues du secteur de la Gare du Nord qui bénéficie de l'Espace Gaïa est composée d'usagers injecteurs poly-consommateurs en situation de précarité et/ou sans domicile; une population qui jusqu'à l'ouverture de la SCMR consommait principalement dans l'espace public.

Focus sur le territoire parisien :

L'offre en RdRD sur le territoire parisien répond aux dynamiques évolutives des scènes de consommation. Les déplacements des usagers de drogues, particulièrement des usagers précaires qui consomment dans l'espace public, sont expliqués souvent par divers facteurs : précarisation des usagers, transformations urbaines, opérations policières, disponibilités des produits...

A Paris, l'Espace Gaïa vient compléter les dispositifs de réduction des risques et des dommages (RdRD) présents sur le territoire (voir carte ci-après) :

- **18** Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ;
- **9** Centres d'Accompagnement et d'Accueil à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), dont **7** sont situés dans le Nord Est parisien (lieux fixes et lieux mobiles);
- **39** automates distributeurs/échangeurs de seringues et kits d'inhalation répartis dans **16** arrondissements.



Quel fonctionnement ?

L'expérimentation de la SCMR à Paris est menée par l'association Gaïa-Paris, association implantée sur le territoire de la Gare du Nord depuis plus de 10 ans et qui gère déjà deux établissements médico-sociaux (CSAPA et CAARUD). L'équipe pluridisciplinaire médico-sociale qui encadre la SCMR est composée d'une vingtaine de personnes : d'infirmiers, d'éducateurs, de médecins, d'assistants sociaux et d'agents de médiation.

L'Espace Gaïa répond à des objectifs de santé publique et de sécurité (Plus de détails en p.17)

Située rue Ambroise Paré dans le 10ème arrondissement de Paris, l'Espace Gaïa est ouvert 7 jours sur 7, de 9h30 à 20h30 à partir du 7 octobre 2019. Chaque jour, environ 169 consommations ont lieu dans l'espace dédié qui comprend 12 places d'injection et 4 places pour l'inhalation. Les usagers peuvent également bénéficier de consultations médicales, infirmières et sociales. Des maraudes pédestres de médiation sociale sont effectuées tous les jours ouvrés par l'équipe de Gaïa-Paris, afin d'aller à la rencontre des usagers dans le quartier ainsi que des commerçants et des riverains. Depuis mi-octobre 2017, ces maraudes sont effectuées 7 jours sur 7.

Les structures médico-sociales spécialisées en addictologie (CAARUD, CSAPA) de proximité sont également mobilisées pour un travail d'accueil, d'accompagnement, et un travail de rue (maraudes) afin de repérer et d'orienter les usagers. Ce réseau partenarial local permet de répartir les services proposés aux usagers, afin d'éviter la concentration de personnes autour de l'Espace Gaïa, et d'assurer un fonctionnement optimal de la SCMR. Les structures de RdRD de proximité ont adapté leur fonctionnement et participent activement au dispositif global encadrant l'espace Gaïa. Ainsi, le CAARUD Step (association Ego-groupe Aurore), est désormais ouvert avec des horaires concomitants à ceux de la SCMR, et l'association SAFE a réajusté son approvisionnement des automates distributeurs/échangeurs de matériel de RdRD du secteur et réorganisé son travail de rue.

Une réactivité et des adaptations constantes

Pour répondre aux besoins (des usagers et des riverains) ou difficultés qui se sont présentées, l'espace Gaïa a constamment évolué, a mis en place de nouvelles organisations ou modalités d'intervention, a adapté ses recrutements, renforcé sa disponibilité et ses liens avec les partenaires. Avec l'ouverture en matinée, l'équipe de la SCMR augmente de façon significative et doit repenser son organisation.

L'Espace Gaïa, un pôle ressource et de formation dans champ de la RDRD

Avec une expérience probante de 3 ans, l'équipe de Gaïa capitalise un savoir-faire et une expertise sans équivalent en France qu'il lui importe de valoriser, notamment auprès de professionnels issus du milieu de la RDRD ou d'autres secteurs sanitaires ou médico-sociaux..

INFORMATIONS PRATIQUES



ADRESSE

14 rue Ambroise Paré 75010 Paris



OUVERTURE 7J/7

11h heures d'ouverture quotidienne au public (9h30 > 20h30)

Présence quotidienne du personnel de Gaïa-Paris dans le quartier entre 10h et 21h par des maraudes



CONTACTS

Ligne Gaïa-Paris dédiée aux riverains : **0762499345**
association@gaia-paris.fr
www.gaia-paris.fr

En cas d'urgence :
SAMU : 15
SAPEURS POMPIERS : 18
POLICE : 17
ecoute10@interieur.gouv.fr

RESSOURCES

www.mairie10.paris.fr/scmr

Un fonctionnement réglementé

La loi et l'arrêté ministériel de 2016 fixent les principes et modalités de fonctionnement des expérimentations de SCMR (précisions sur la loi et l'arrêté correspondant en page 18).

Le cahier des charges national a évolué avec l'arrêté du 15 juillet 2019, permettant notamment aux usagers inhaleurs, d'accéder aux espaces de consommations supervisés.

Bien que le cahier des charges national ait évolué suite à l'arrêté du 15 juillet 2019, permettant aux usagers inhaleurs d'accéder aux dispositifs d'espaces de consommations supervisés, cela n'impacte pas la SCMR parisienne où ne sont acceptés que les usagers injecteurs de plus de 18 ans.

- La salle ne fournit aucune drogue. Les produits apportés par les usagers majeurs peuvent être des produits illicites ainsi que des médicaments détournés de leur usage.
- L'utilisateur doit préalablement énoncer et montrer à l'intervenant médico-social le produit qu'il souhaite consommer.
- Une seule consommation est autorisée par session.
- Les usagers doivent utiliser le matériel de consommation mis à leur disposition.
- L'injection est pratiquée par l'utilisateur lui-même sous la supervision d'un professionnel, lequel ne participe pas de manière active aux gestes de consommation.
- Une salle de repos est disponible.
- L'utilisateur peut demander à rencontrer un professionnel de santé (médecin, infirmier), et/ou un professionnel socio-éducatif (travailleur social, éducateur).
- Les SCMR sont pourvues des protocoles définissant les modalités de fonctionnement (d'accompagnement, d'intervention), des conventions de partenariats avec les différents acteurs locaux concernés (services d'urgence, police, voirie...).

Une salle adossée à l'hôpital Lariboisière, AP-HP

Dans le cadre des discussions avec les acteurs présents sur le territoire et les différentes autorités publiques, un espace adapté situé dans l'enceinte de l'hôpital Lariboisière, avec une entrée indépendante, a été choisi par l'ensemble des partenaires concernés.

Conformément au cahier des charges, un protocole a été élaboré en vue d'organiser la prise en charge médicale des usagers de la salle de consommation à moindre risque. En cas d'urgence médicale, l'hôpital Lariboisière, AP-HP, prend en charge les usagers de la salle, soit dans les locaux de la SCMR, soit au service d'accueil des urgences, soit dans le service réanimation médicale et toxicologique de l'hôpital, situé à immédiate proximité. Au cours de cette année, **1 passage toutes les 3 semaines en moyenne** a fait l'objet d'une intervention directe de l'équipe de réanimation ou des urgences de l'hôpital Lariboisière.

Les usagers de la SCMR souhaitant intégrer un programme de soins (prises en charge médicale et psychiatrique, traitements de substitution, programme de sevrage) sont accueillis et/ou hospitalisés à l'Espace Murger, département universitaire de psychiatrie et de médecine addictologique de l'hôpital Fernand-Widal (AP-HP).

Un financement dédié

Le financement de l'installation de la SCMR a été assuré par le Département de Paris. Le financement du fonctionnement de la SCMR est assuré par l'Assurance Maladie par le biais d'une convention entre l'association Gaia-Paris, l'ARS Île-de-France et la CPAM de Paris.



© Mairie de Paris - Henri Garat

Quel liens avec l'environnement (habitants, police) ?

Le Comité de pilotage parisien

Il est co-piloté par la Maire de Paris, le Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France et le chef de projet de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Il a pour missions de vérifier la conformité de la mise en place de l'expérimentation au contenu du cahier des charges et d'accompagner l'adaptation du projet aux réalités locales.

Le « Comité de voisinage »

Prévu par l'arrêté du 22 mars 2016, le « Comité de voisinage », comité opérationnel local, s'est réuni 21 fois depuis l'ouverture de l'Espace Gaïa. Piloté par le Maire du 10ème arrondissement, ce comité rassemble l'association Gaïa-Paris, des représentants de riverains (associations, collectifs), les adjoints à la Maire de Paris (sécurité et santé), les élus de l'arrondissement, les institutions santé (ARS...), le chef de projet Mildeca, les associations de RdRD, le commissariat de police, la préfecture de police, la justice, les agents de la Ville et les entreprises et services publics impactés par la consommation de drogues dans l'espace public. Une charte de fonctionnement a été co-élaborée et validée par tous les acteurs présents au comité, pour donner un cadre souple et transparent aux réunions.

Il a pour fonctions de favoriser la discussion, l'échange d'informations et d'assurer la coordination entre tous les acteurs. Il permet également de prendre en compte les préoccupations des riverains de la SCMR et d'examiner si besoin les difficultés pratiques d'organisation ou de fonctionnement de la structure et/ou celles rencontrées par les acteurs du quartier. Si nécessaire, les préoccupations exprimées, sont reprises au sein du Comité de pilotage parisien.

Les comptes rendus des comités de voisinages sont publics et disponibles sur le site de la Mairie du 10ème : <http://www.mairie10.paris.fr/mes-demarches/sante-et-exclusion/sante-et-exclusion/salle-de-consommation-a-moindre-risque-25>

Intervention adaptée de la police et de la justice

Le ministère de la Justice a précisé, par la circulaire pénale du 13 juillet 2016, les règles relatives à la responsabilité pénale de l'ensemble des intervenants et les lignes de politique pénale à mettre en œuvre dans le cadre du fonctionnement des salles de consommation à moindre risque. La politique pénale est aménagée pour permettre la détention d'une petite quantité de produit destinée à une consommation personnelle au sein de la salle et au sein d'un périmètre restreint aux abords. L'usage de stupéfiants reste totalement prohibé sur la voie publique.

Les forces de police sont présentes comme partout ailleurs. Une Brigade Spécialisée de Terrain renforce les effectifs locaux pour le secteur de la gare du Nord depuis 2014. Les policiers y procèdent à des contrôles et interpellent très régulièrement des personnes se trouvant aux alentours de la SCMR pour des infractions multiples. Les équipes policières arrêtent et placent en garde à vue toute personne consommant des drogues sur l'espace public. Les policiers orientent également chaque jour les détenteurs de produits stupéfiants vers l'Espace Gaïa. Les forces de police patrouillent chaque jour dans le secteur qui bénéficie d'équipes dédiées depuis l'ouverture de l'Espace Gaïa. En plus de ces équipages, le commissariat dispose de plusieurs caméras de vidéo protection. Les effectifs de police continuent à porter une attention particulière à la lutte contre le trafic de stupéfiants et aux troubles à l'ordre public. En cas de nécessité, le personnel de l'Espace Gaïa peut demander l'intervention des forces de police à l'intérieur de la salle.



© Mairie de Paris - Henri Garat

LA FRANCE, a été le 10ème PAYS À OUVRIR DES SCMR

Aujourd'hui, les ouvertures de salles se multiplient dans le monde. La première salle a ouvert à Berne en 1986. En septembre 2019, il existe environ une centaine de SCMR dans le monde dans une dizaine de pays.

« Dans l'Union européenne et en Norvège, au total, 72 salles de consommation de drogues à moindre risque sont opérationnelles dans 51 villes » (Rapport européen sur les drogues 2019 (EMCDDA).

En suivant ce lien vous pourrez visualiser l'ensemble des SCMR actuellement ouvertes et celles en projet : https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=1MEbZ_OJyO2GVvYrN7mN8aymx2LA&hl=fr



Des retours d'expériences très positifs

La littérature scientifique internationale a permis de mettre en avant plusieurs marqueurs d'efficacité des SCMR, notamment lors des évaluations menées à Sydney et Vancouver, mais également en Europe.

Les SCMR permettent de réduire les risques de décès et maladies graves en supervisant les consommations de drogues :

- > Aucune overdose mortelle n'a eu lieu dans une SCMR en 30 ans.
- > Le nombre d'overdoses mortelles à Vancouver a chuté de 35% depuis l'ouverture de la salle.
- > 75% des usagers fréquentant la SCMR de Vancouver ont changé leurs pratiques, améliorant leurs comportements de prévention et de réduction des risques et dommages. Chaque année, une partie d'entre eux entre dans des programmes de sevrage ou de substitution.

La présence de SCMR sur le territoire améliore la tranquillité publique :

- > Par la diminution du nombre de seringues dans l'espace public autour des SCMR : - 50% à Sydney et -76% à Barcelone.
- > Par la diminution du nombre de personnes consommant des drogues dans l'espace public autour de la SCMR : - 50% à Vancouver.
- > Aucune corrélation établie entre criminalité et SCMR par les recherches menées aux alentours des salles.

Le cadre juridique de l'expérimentation des SCMR en France

Le projet d'expérimentation visant à l'implantation en France de salle de consommation à moindre risque a été élaboré par le collectif du 19 mai 2009 regroupant différentes organisations (ASUD, ANITEA, ACT-UP Paris, GAIA Paris, SAFE, SOS HEPATITES Paris, SALLEDECONSOMMATION.FR) issues de la réduction des risques et des dommages et de militants, puis le projet a été porté par l'association Gaïa-Paris et Médecins du Monde. L'expertise collective de l'INSERM sur la réduction des risques infectieux chez les usagers de drogues a préconisé en 2010 l'expérimentation d'un tel dispositif.

A la fin de l'année 2012, le projet est intégré dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017, piloté par la MILDECA.

En février 2013, le Premier Ministre autorise l'ouverture d'une SCMR expérimentale à Paris. Mais en octobre 2013, sollicité par Matignon, le Conseil d'Etat rend un avis qui recommande d' « inscrire dans la loi le principe de ce dispositif pour plus de garantie juridique ».

[La loi du 26 janvier 2016](#) de modernisation de notre système de santé inclut donc des articles de loi pour fixer le cadre législatif de l'ouverture des SCMR en France :

- [L'article 41](#) pose que la politique de réduction des risques et des dommages en direction des usagers de drogues vise à prévenir les dommages sanitaires, psychologiques et sociaux, la transmission des infections et la mortalité par surdose liés à la consommation de substances psychoactives ou classées comme stupéfiants.

- [L'article 43](#) modifie l'article 3411-6 du code de la santé publique en prévoyant qu'à titre expérimental, des CAARUD, désignés par le ministère en charge de la santé, peuvent ouvrir des SCMR dans des lieux distincts. Cette expérimentation est limitée à 6 ans à compter de l'ouverture de la première salle. La responsabilité pénale des parties prenantes au dispositif a également été aménagée pour leur permettre de mener à bien des interventions de RdRD.

[Un arrêté ministériel du 22 mars 2016](#) fixe le cahier des charges de l'expérimentation des SCMR en France.

[Un arrêté ministériel du 25 mars 2016](#) désigne le CAARUD GAIA pour mettre en œuvre l'expérimentation à Paris.

[Un arrêté ministériel du 15 juillet 2019](#) ouvre la possibilité de salles supervisées sans distinction du mode de consommation et assouplit les contraintes de calendrier d'ouvertures de nouvelles salles et modifie l'arrêté du 22 mars 2016 portant approbation du cahier des charges national relatif à l'expérimentation d'espaces de réduction des risques par usage supervisé, autrement appelés «salles de consommation à moindre risque».

Évaluation scientifique de l'expérimentation

L'évaluation des salles de consommation à moindre risque porte sur leur impact en matière de santé publique, d'acceptabilité sociale et d'ordre public. L'évaluation doit aussi contribuer à définir les conditions nécessaires à la pérennisation du dispositif et à son insertion dans le dispositif médico-social de prise en charge des personnes présentant des pratiques addictives.

Afin d'évaluer ce dispositif et son impact pour les personnes et l'environnement, deux recherches sont financées par la MILDECA :

- La cohorte « Cosinus », est portée par un consortium de chercheurs de l'Inserm à Strasbourg, Paris, Marseille et Bordeaux. Cette recherche épidémiologique étudie l'impact des SCMR à partir d'une série de critères d'efficacité tels que la réduction des pratiques à risque de transmission du VHC, du VIH et d'autres maladies transmissibles, l'accès aux soins, l'amélioration de la santé mentale, de l'insertion socioprofessionnelle et l'accès au logement, la diminution des actes de délinquance. Le recrutement des usagers de la cohorte va durer deux ans.

- La recherche conduite par le centre de recherche médecine, sciences, santé, santé mentale et société (Cermes 3) porte sur l'acceptabilité sociale des salles de consommation à moindre risque et leur impact sur la tranquillité publique.

Cette recherche sociologique et ethnographique a pour objectif principal d'analyser de manière approfondie les évolutions de perception vis-à-vis des troubles à l'ordre public associés à la consommation de drogues, en particulier les pratiques d'injection, et la présence d'usagers de drogues dans l'espace public, avant et après la mise en place d'une SCMR sur Paris et Strasbourg auprès :

- des riverains et des commerçants,



L'ESPACE GAÏA, UN DISPOSITIF DE RÉDUCTION DES RISQUES ET DES DOMMAGES COMPLÉMENTAIRE ET NÉCESSAIRE

La réduction des risques et des dommages (RdRD) : une politique de santé publique

La politique de réduction des risques a été développée à la fin des années 1980 en réponse à l'épidémie de VIH/Sida par des acteurs militants et des organisations telles que Médecins du Monde et AIDES, ainsi que des professionnels de santé. Les usagers de drogues par voie intraveineuse étaient particulièrement vulnérables et exposés aux contaminations via le partage de seringues.

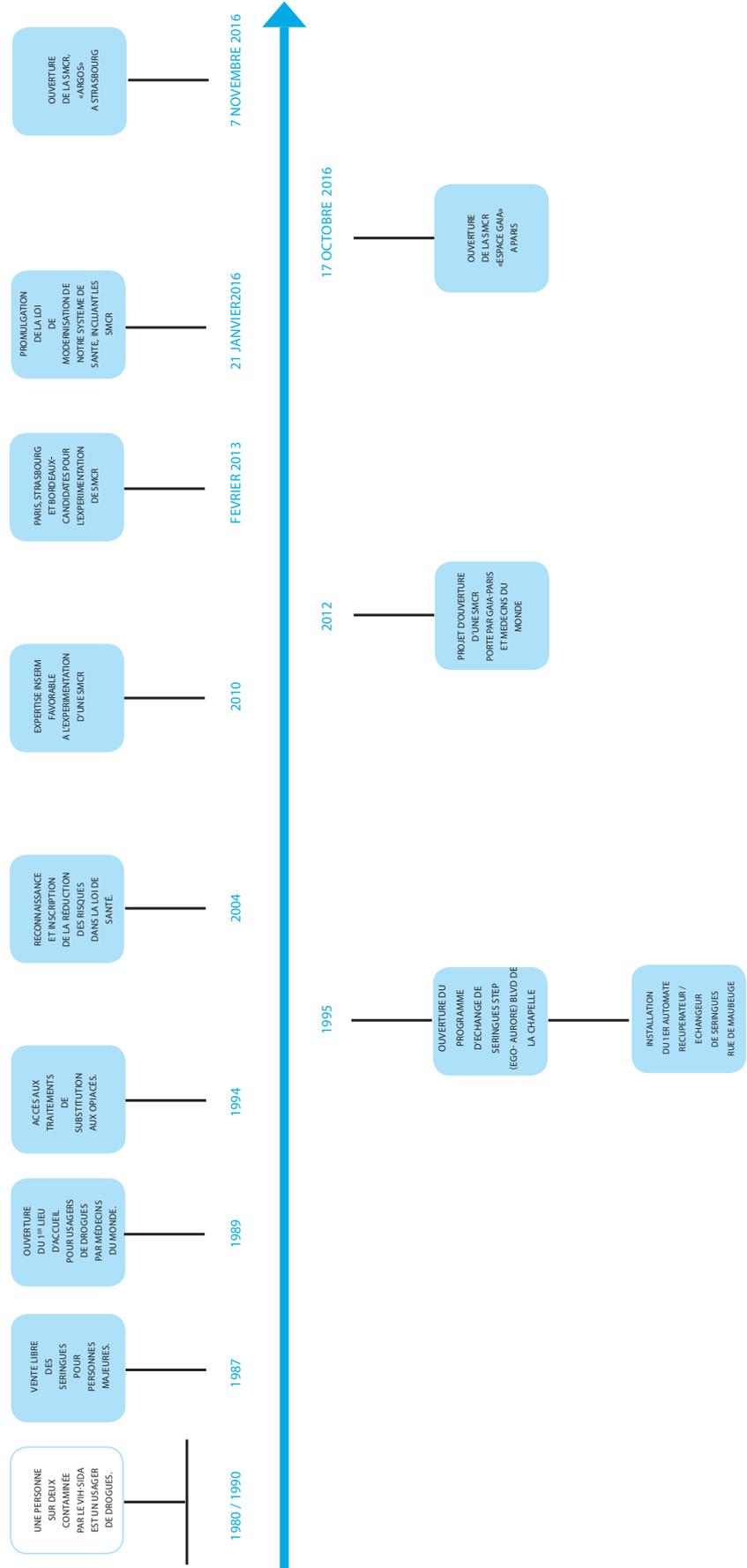
La mise à disposition de matériel stérile a été la première mesure pragmatique prise par les pouvoirs publics (1987), suivie de la mise en place des traitements de substitution aux opiacés (1994). En 2004, le principe de réduction des risques est inscrit et reconnu dans la loi de santé, et le référentiel national des actions de réductions des risques en direction des usagers de drogue et complétant le code de la santé publique est approuvé en 2005. La loi de modernisation de notre système de santé de 2016 inscrit le principe de la politique de réduction des risques et des dommages.

La politique de réduction des risques s'est ensuite élargie à la prise en charge globale de la santé des usagers de drogues en prenant en compte les différents dommages sanitaires, psychologiques et sociaux, en fonction des produits, des pratiques de consommation, des personnes et de leur environnement. Il s'agit d'une approche pragmatique avec comme principe un accueil inconditionnel des consommateurs, sans jugement ni pré requis d'abstinence ou de sevrage, confidentiel, gratuit.

L'Espace Gaïa s'inscrit dans cette politique. C'est un outil destiné en particulier à des consommateurs marginalisés et isolés, éloignés du système de santé.

..... Les grandes dates

LES GRANDES DATES DE LA RÉDUCTION DES RISQUES ET DES SCMR



.....**Les dispositifs existants en France**

Plusieurs dispositifs de réduction des risques et des dommages existent déjà sur notre territoire depuis de nombreuses années. Ils ont été précisés par la loi de santé de 2004, renforcée en 2016, qui donne un cadre légal à la RdRD :

- Les automates distributeurs/échangeurs de matériel de réduction des risques

Pour faciliter l'accès au matériel d'injection 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, des militants de la réduction des risques ont imaginé le concept du distributeur de seringues. En échange d'un jeton spécifique, les usagers peuvent obtenir en permanence du matériel propre. Un programme expérimental d'implantation de ces distributeurs sur la voie publique a été mis en place en 1994 pour être ensuite généralisé.

Quelques années plus tard sont apparus les collecteurs de seringues et les échangeurs, avec deux objectifs : augmenter la récupération de seringues usagées (réduction des risques de piqûres de publics non usagers, protection de l'environnement) et permettre de s'affranchir des jetons (accès au matériel propre en échange de matériel usagé).

Dès 1995, devant le succès des premières implantations, l'Etat s'engage dans ce projet en incitant les services déconcentrés et les municipalités à implanter des automates distributeurs/ échangeurs de seringues. Ces orientations sanitaires ont été constamment réaffirmées dans le cadre de la Politique de la Ville et de nombreuses communes se sont investies dans la RDR.

Actuellement on compte **275 automates** sur le territoire répartis dans **50 départements, dont 132 en Ile de France et 39 à Paris.**

- Les CAARUD (Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues)

Ces établissements médico-sociaux reçoivent de façon inconditionnelle, gratuite et anonyme les consommateurs de drogues actifs, exposés à des risques majeurs de contamination infectieuse et d'overdoses. Une attention particulière est portée aux usagers les plus fragiles et marginalisés. Les équipes composées d'éducateurs et parfois d'infirmiers, d'assistants sociaux, de médecins, de psychologues, assurent l'accueil, l'information et le conseil auprès des usagers. **Il existe aujourd'hui 145 CAARUD en France (dont 20 en Ile de France et 9 à Paris).**

Les missions des CAARUD sont les suivantes :

- L'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- Le soutien aux usagers dans l'accès aux soins qui comprend : l'aide à l'hygiène et l'accès aux soins de première nécessité, l'orientation vers le système de soins spécialisé ou de droit commun, l'incitation au dépistage des infections transmissibles ;
- Le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- La mise à disposition de matériel de prévention des infections (matériel stérile d'injection, d'inhalation, de sniff, préservatifs, conteneurs de récupération du matériel usagé...)
- L'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers.
- Le développement d'actions de médiation sociale en vue de s'assurer une bonne intégration dans les quartiers concernés.

- Les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)

Ces établissements médico-sociaux proposent un accompagnement vers la réduction de la consommation de drogues, vers un traitement de substitution (pour les personnes dépendantes aux opiacés) ou vers le sevrage. Grâce à la pluridisciplinarité des équipes qui y travaillent, la personne bénéficie d'une prise en charge globale, à la fois médicale, psychologique, sociale et éducative.

Il existe aujourd'hui **385 CSAPA en France (dont 71 en Ile de France et 18 à Paris).**

Les CSAPA assurent, pour les personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une dépendance aux substances psychoactives, dont l'alcool, ainsi que pour leur entourage :

- L'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne ou de son entourage. Dans ce cadre, ils peuvent mettre en place des consultations de proximité en vue d'assurer le repérage précoce des usages nocifs.
 - La réduction des risques et des dommages associés à la consommation de substances psychoactives dont l'alcool, ainsi que pour leur entourage.
 - La prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative. Elle comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.
 - Le sevrage et son accompagnement, par la prescription et le suivi des traitements médicamenteux, dont les traitements de substitution aux opiacés.
 - La prise en charge des personnes présentant des addictions sans substances est aussi assurée.
-

L'Espace GAIA, un dispositif complémentaire et indispensable

L'Espace Gaïa est une expérimentation sur le territoire parisien, expérimentation également menée sur le territoire de la ville de Strasbourg depuis le 7 novembre 2016.

Ces deux SCMR relèvent d'une expérimentation nationale d'une durée de 6 ans. Le bilan positif de ces deux ans en terme de santé publique, confirme la pertinence de l'ouverture d'une SCMR à Paris.

La SCMR s'inscrit bien en complémentarité des structures médico-sociales existantes dans le parcours de soin des personnes : elle contribue à réorienter vers les services hospitaliers, CSAPA, structures d'hébergement, un public jusque-là majoritairement exclu des dispositifs de droit commun.

Une situation parisienne en évolution

Il est observé depuis plusieurs mois une évolution des pratiques de consommations dans le Nord-Est parisien. Les usagers de drogues sont confrontés à une précarité grandissante ; sans attendre, les dispositifs existants vont être renforcés pour assurer une prise en charge adaptée.

Dans ce contexte, une étude menée conjointement par l'OFDT et l'INSERM CERMES 3 vise à une meilleure compréhension de cette évolution.

Par ailleurs, la Ville de Paris, l'ARS Ile-de-France et le chef de projet MILDECA ainsi que les autres acteurs publics en responsabilité (police, justice, hébergement...) travaillent de manière concertée à la mise en place de nouvelles mesures prenant en compte cette évolution et permettant d'adapter et de renforcer les réponses sanitaires, sociales, de sécurité et de tranquillité publique.

Ces travaux ont abouti à la signature le 27 mai 2019, du Plan de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack à Paris, qui engage les parties prenantes dans une stratégie globale déclinée en différentes actions (renforcement des maraudes, ouverture d'espaces de repos, structures d'hébergement adapté...) et qui ouvre la réflexion sur de nouveaux espaces de consommation.



© Mairie de Paris - Henri Garat

CONTACTS :

Ville de Paris - 01 42 76 49 61 - presse@paris.fr